

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

Résolution : COM/R.4/15.03

Objet : Mise en place d'une charte sur le développement durable

L'Assemblée des Français de l'étranger,

CONSIDERANT :

- L'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) ;
- La prise en compte pour la première fois de la thématique du développement durable par l'AFE ;
- Que les établissements publics à l'étranger doivent tenir compte de critères liés au développement durable dans les cahiers des charges de leurs investissements immobiliers et de leurs achats de fournitures et de services ;
- Les aspects d'économie sur le long terme engendrés par le développement durable, notamment dans le domaine de l'énergie ;
- Les expériences locales à l'étranger, de la part de Français, en matière de développement durable, tant promoteurs qu'acteurs dans la mise en place de bonnes pratiques ou de projets de développement.

DEMANDE :

La mise en place d'une charte sur le développement durable à l'attention des établissements publics à l'étranger.

Il pourra ainsi s'agir :

- Du respect des normes HQE-Haute Qualité Energétique dans la construction ou la rénovation de bâtiments ;
- De la prise en compte de contraintes environnementales en matière d'achats de fournitures et de services (labels éco responsables, éco énergétiques ou fondés sur la durabilité et le renouvellement des ressources ;
- D'intégrer la dimension du développement durable dès le plus jeune âge dans l'enseignement dans le réseau de l'AEFE ou l'appropriation du programme E3D du Ministère de l'Education Nationale ;
- De la mise en place du tri sélectif même si le concept n'existe pas dans le pays concerné ;

- De promouvoir les actions citoyennes liées aux enjeux climatiques, environnementaux, de solidarité (par exemple les sentinelles du climat) ;
- De s'engager à privilégier l'approvisionnement local et de saison issu de l'agriculture raisonnée dans le réseau AEFE pour les cantines scolaires et les cuisines ou fournisseurs des postes pour les événements festifs ou réceptions officielles ;
- De promouvoir également les paramètres diététiques de l'alimentation scolaire (menus et sensibilisation contre l'obésité) ;
- De s'associer à des campagnes mondiales de sensibilisation sur le développement durable (par exemple la journée sans viande).

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X (moins 20 voix)
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		20

Réponse

Origine de la réponse : MAEDI/DGA/DIL/SCL et AEFE

Depuis la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, le MAEDI a mis en place un plan administration exemplaire (PAE) qui a fait l'objet de rapports annuels et s'est traduit par des mesures concrètes entre 2009 et 2014. Durant cette période, le ministère a toujours été dans les cinq premières administrations à atteindre les indicateurs définis par la circulaire.

Cette matière est traitée plus particulièrement par la direction générale de l'administration qui a nommé un Haut Fonctionnaire en charge du Plan administration (HFPAE) au sein de la Direction des Immeubles et de la Logistique. La mise en œuvre des préconisations de l'Etat exemplaire s'appuie régulièrement sur la présentation des enjeux globaux à l'occasion des réunions de directions et des formations aux nouveaux agents. Les problématiques du PAE sont également abordées lors du comité de direction hebdomadaire de la DGA. Au quotidien, un agent travaille à mi-temps sur le sujet, en liaison avec ses collègues les plus directement concernés au sein de la DGA et de la DAGN. La DIL ne dispose pas d'un budget propre à l'administration exemplaire, l'effet levier de nombreuses actions est, par conséquent, limité tant en centrale qu'en poste.

Pour 2014, l'objectif était d'adopter systématiquement une démarche environnementale dans notre politique immobilière à l'étranger et d'étendre à ce réseau les bonnes pratiques, dans l'optique du sommet de Paris en novembre 2015.

1- L'application du Plan Administration exemplaire en centrale

1-1- Un bilan satisfaisant



► Entre 2009 et 2014: le ministère a engagé une politique de réduction de ses **dépenses énergétiques** en administration centrale, avec pour résultat une baisse de ses consommations de plus de 30%.

► **Transport et parc auto** : Le MAEDI a réduit de 29% son parc automobile entre 2010 à 2014. Un tiers des véhicules achetés sont électriques ou hybrides et aucun nouveau véhicule particulier n'émet plus de 120gCO²/km.

Tous les chauffeurs sont formés à l'éco-conduite. Des emplacements pour vélos ont été installés sur nos sites. Le ministère a également développé la visioconférence (76 salles équipées).

► **Impression et papier** : les imprimantes individuelles ont été remplacées par des copieurs collectifs et le parc des imprimantes a été réduit de 38% depuis 2010. Par ailleurs, l'impression sécurisée par badge a contribué à réduire la consommation de papier de 58,5 % depuis 2009.

► **Communication et formation** : des « Bulletins verts » sur l'actualité du développement durable sont publiés régulièrement et les nouveaux agents sont systématiquement formés à l'écoresponsabilité.

1-2- Bilans des émissions de gaz à effet de serre

► Les émissions de CO₂ du ministère (pour la centrale) ont baissé de 45% sur les postes énergie, climatisation et flotte de véhicules entre les deux bilans de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2010 et en 2013.

Site	Etiquette Energie (en Energie primaire) kWh _{EP} /m ² ·SHON.an	Etiquette Climat kg CO2e/m ² ·SHON.an
Quai d'Orsay	445 351 à 540 E	28 19 à 30 C
Convention	432 351 à 540 E	19 19 à 30 C
Breil 4	318 211 à 350 D	30 19 à 30 C
La Courneuve	269 211 à 350 D	17 19 à 30 C
Invalides ⁵	182 111 à 210 C	19 19 à 30 C
Casterneau	178 111 à 210 C	20 19 à 30 C
Breil 3	1835 > 750 G	49 31 à 60 D
Breil 1	253 211 à 350 D	33 31 à 60 D
Château de la Celle Saint Cloud	157 111 à 210 C	27 19 à 30 C
Restaurant administratif	979 > 750 G	88 61 à 100 E
Chatillon	353 351 à 540 E	32 31 à 60 D

Tableau 3 : Etiquettes Energie et Climat du patrimoine

Postes d'émission	2010	2013	Ecart
Energie	4 473	3 830	-14%
Climatisation	1 485	233	-84%
Flotte véhicules	1 861	260	-86%
TOTAL	7 819	4 322	-45%

Tableau 5 : Comparaison des émissions (en tCO2e) entre 2010 et 2013

2- Le « verdissement » de notre réseau à l'étranger :

2-1- Sensibiliser les postes : la réalisation d'un guide en 2015



Selon la circulaire du 3 décembre 2008 et l'instruction du Premier Ministre du 17 février 2015, le respect des indicateurs du PAE concerne seulement l'administration centrale et ne couvre pas le réseau diplomatique et consulaire pour plusieurs raisons. Celui-ci obéit à des normes d'achat différentes des normes nationales. De même, il connaît une grande diversité de situations (établissements dans des pays en guerre ou en crise).

Cependant, la DIL, suivant en cela les instructions du Ministre, a décidé de soutenir les démarches volontaires qui ont vu le jour dans le réseau, notamment à l'approche de la COP21.

Cette thématique concerne directement la gestion concrète des postes. C'est pourquoi elle a été abordée lors du séminaire annuel des chefs de SCG (23-26 juin 2015) piloté par la DAF. Elle fera ensuite l'objet d'un atelier spécifique lors de la conférence des ambassadeurs, le 24 août prochain.

Un guide des bonnes pratiques et recommandations destiné aux postes sera publié en juillet 2015 avec le soutien de l'ADEME et la collaboration du Commissariat Général au Développement Durable. Il réunira les pistes d'actions à mettre en œuvre, présentées comme autant de défis à relever.

Défi n°1 : concevoir et certifier

- ▶ **Identifier localement** les institutions, les normes environnementales, les partenaires.
 - Exemple : norme HQE notamment développée à l'étranger par Cerway.
- ▶ Identifier les **sources locales de financement** possibles.
 - A Washington : remplacement de l'éclairage et toiture végétale.
- ▶ En cas de réalisation de travaux, **veiller au respect** de cette norme.
 - Exemple : prévoir une clause de suivi des déchets de chantier pour les travaux de réhabilitation et construction.

Défi n°2 : évaluer

- ▶ Évaluer le **bilan carbone** du poste. Exemple : Phnom Penh en 2011.
 - Un chiffre : le bilan du MAEDI en centrale illustre une baisse de 45% entre 2010 et 2014.
- ▶ Réaliser un **audit énergétique** du poste.
- ▶ **Évaluer systématiquement les pratiques et les installations** : filière de tri et recyclage des déchets, techniques et produits de nettoyage, éclairage, chauffage, espaces verts et arborés, espaces de restauration, réfrigérateurs et climatiseurs.

Défi n°3 : promouvoir

- ▶ **Former les agents** : en centrale la formation des nouveaux agents et des collègues revenant de poste comprend systématiquement un module « administration exemplaire et éco-gestes ».
- ▶ **Promouvoir les bonnes pratiques au sein du poste notamment le tri des déchets** :
 - Papier : mise en place de bacs à papier, collecte centralisée, recyclage.
 - Autres : containers à piles, à cartouches d'encre.
- ▶ **Insérer un critère environnemental dans la politique d'achat du poste pour privilégier les produits éco-labellisés** : mobilier (à l'image du site de Convention), produits de nettoyage et maintenance, fournitures de bureaux, restauration (proportion de produits locaux ayant une empreinte carbone réduite, de produits de saison, d'ingrédients issus de l'agriculture raisonnée ou biologique (en administration centrale, 8% du total des produits consommés doit être issu de la filière bio).
- ▶ **Espaces verts** : végétalisation des espaces non bâtis, usage réduit des produits phytosanitaires.

Défi n°4 : produire

► Étudier les possibilités d'utilisation des énergies renouvelables :

- Exemple : Washington (100% de l'électricité consommée par le poste est fournie par un producteur éolien, projets en cours d'étude sur les panneaux solaires et de géothermie), Addis Abeba (chauffe-eau solaire).
- Un chiffre : en administration centrale les émissions de CO² ont baissé de 45% entre 2010 et 2013 sur les postes énergie, climatisation et véhicules.

Défi n°5 : économiser

► Économiser le papier et les cartouches d'encre grâce :

- à des imprimantes centralisées (impression sécurisée des documents par badge) et à la suppression des imprimantes à jet d'encre.
- au paramétrage automatique : fonction veille, impression recto verso (Séoul).
- à la dématérialisation des documents, y compris les invitations pour des événements.
- Des chiffres : en administration centrale la consommation de papier a baissé de 58,5% et le nombre d'imprimantes de 38% entre 2009 et 2014.

► Économiser l'électricité grâce :

- à la mise en place d'une « gestion technique des bâtiments », GTB (Washington)
- Au remplacement systématique des ampoules par des LED (exemple : changement des 2200 ampoules de l'Hôtel du Ministre)
- à l'installation de compteurs pour vérifier les consommations (exemple : 22 compteurs au Quai d'Orsay).
- à la programmation de l'éclairage (exemple : Ambassade de France à Copenhague), la mise en place de détecteurs de présence (sanitaires, couloirs).
- à la programmation horaire du système chauffage / climatisation (exemple : Tokyo).
- à la régulation de la température intérieure du bâtiment :
 - En administration centrale, le chauffage est à 20°, la climatisation à 26° depuis 2007.

► Économiser l'eau grâce :

- à des installations vérifiées périodiquement pour éviter les gaspillages inutiles.
- À Pour les espaces verts, à : l'arrosage maîtrisé, le choix adapté des plantes et la récupération des eaux de pluie.
 - Exemple : Addis Abeba (TD 2014/302), Cotonou (TD 2014/140).

► Gérer les fluides dans les installations récentes grâce à un outil expert de gestion :

- Exemple : sites d'Ile de France, sites nantais.
 - La consommation globale a ainsi chuté de 21% (2011-2013).

▶ **Choix d'un nouveau site** : intégrer les critères de performance énergétique et environnementale.

Défi n°6 : se déplacer

▶ **Dans la gestion du parc automobile :**

- Réduire le parc (administration centrale : -29% depuis 2009), allonger sa durée de vie (7 ans minimum).
- Réduire la proportion de diesel, développer la part de véhicules propres (hybrides, électrique). Exemple : Washington, Lisbonne, Vienne, Tokyo. En centrale, c'est un tiers des acquisitions.
- Ne pas acquérir de véhicules de type berline ayant un taux d'émission de CO² supérieur à 120g/km.
 - NB : les 4X4 blindés ou non, les utilitaires, sont à considérer à part.

▶ **Déplacements :**

- Former les conducteurs à l'éco-conduite, développer le co-voiturage d'agents et regrouper les démarches (distributions de courriers, notes verbales...).
- Choix d'un nouveau site : regrouper les services, étudier les transports en commun.
- Préférer le train à l'avion quand la durée du voyage en train est inférieure à 3 heures.

▶ **Développer les visio-conférences** et réduire les missions (76 salles équipées en administration centrale).

▶ **Vélos** : installation d'emplacements de stationnement adaptés et si possible de douches.

Défi n°7 : respecter

▶ **Insérer des clauses sociales dans les marchés**

○ Exemples en centrale : gestion des déchets, fournitures, réalisation de bouquets floraux (Hôtel du Ministre), entretien d'espaces verts (Nantes).

▶ Veiller à l'application de la parité.

▶ Favoriser les personnes éloignées de l'emploi.

▶ Favoriser l'accès des personnes handicapées à l'emploi : inscrire le poste dans une démarche d'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) comme à l'administration centrale.

2.2 - Un volet communication étoffé : création d'une communauté d'intérêt « Administration exemplaire » et d'un logo pour l'ensemble des postes.

Par ailleurs, une communauté d'intérêt « Administration exemplaire » a été créée sur le portail Diplomatie afin de mieux diffuser les informations et bonnes pratiques relatives à l'Etat exemplaire et fédérer les initiatives en la matière.

Enfin, un logo « ambassade verte » a également été mis à la disposition des postes afin qu'ils puissent illustrer leurs actions en matière de développement durable.

3- L'avenir : Un élargissement du PAE aux opérateurs sous tutelle du MAEDI et un plan pour 2015-2020.

La transposition du plan ministériel d'administration exemplaire aux opérateurs du MAEDI de plus de 250 agents interviendra d'ici le 31 décembre 2016. Ceux-ci intégreront des critères environnementaux dans leur fonctionnement et dans les instruments de pilotage stratégique.

Un plan d'action définira les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les quatre grandes cibles (performance énergétique, mobilité durable, gestion efficace des ressources, préservation de la biodiversité). A cette fin, un accompagnement collectif sera développé pour faciliter la mise en œuvre de cette politique au sein d'un comité de pilotage « administration exemplaire ».

Les rapports annuels de gestion des établissements publics et opérateurs rendront compte des résultats atteints et des évolutions envisagées. Le plan ministériel administration exemplaire 2015 – 2020 décrira globalement la stratégie du MAEDI à cet égard et son bilan annuel rendra compte des résultats atteints. Les services responsables de mener, suivre et rendre compte de la stratégie et des actions d'intégration de critères environnementaux et de gouvernance dans le fonctionnement des établissements publics et opérateurs de plus de 250 agents dont le ministère exerce la tutelle seront identifiés prochainement.

D'ores et déjà, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a intégré les critères environnementaux dans son action et dans son fonctionnement :

En effet, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a fait entrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le code de l'Education. Le développement durable a été défini dès 1987 par G.H. Brundtland dans un rapport de l'ONU, « Notre avenir à tous », comme « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La circulaire du 4 février 2015 « relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 » est venue préciser la méthode et le contenu attendus.

Avec 494 établissements répartis dans 135 pays, l'AEFE est particulièrement sensible à ce sujet et est engagée dans une sensibilisation du réseau. Pour 2014, le thème de l'action pédagogique pilote (APP) « Ambassadeurs en herbe » proposée à tous les établissements était « climat et responsabilité ». Pour 2015, à l'occasion de son 25^e anniversaire et dans la perspective de la COP 21, l'Agence présente sur les grilles du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (site de Convention) une exposition de 25

panneaux de grand format illustrant les initiatives les plus emblématiques développées dans les établissements du monde entier. L'exposition « 25 ans de l'AEFE, à l'école du développement durable » peut aussi être visionnée sur le site de l'Agence à l'adresse : <http://www.aefe.fr/vie-du-reseau/mediatheque/liste-albums-photos/exposition-25-ans-de-laefe-lecole-du-developpement-0>.

Lors de la construction ou la rénovation de bâtiments d'établissements en gestion directe (EGD), le service immobilier de l'Agence s'attache à respecter du mieux possible les normes environnementales.

En matière de tri sélectif, des repas à la cantine, de protection de l'environnement, de propreté, des initiatives sont prises dans de très nombreux établissements.

Par ailleurs, plusieurs établissements du réseau, tel le lycée français de Madrid, sont déjà en mode de labellisation E3D (école/établissement en démarche de développement durable), comme cela existe sur le territoire national.

Toutefois, certaines normes, comme la HQE pour les bâtiments, n'étant pas exportables, il semble difficile de mettre en place une charte sur le développement durable au niveau des 74 établissements en gestion directe (EGD).